

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Cinq le Quinze Juillet, à Dix Huit heures Quinze minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de CLUIS, sous la Présidence de Madame Marie-Annick BEAUFRERE, Présidente.

Date de convocation : 7 Juillet 2025
Nombre de Délégués : 28
En exercice : 28
Présents : 24
Dont : titulaires : 24 - suppléants : 0

PRESENTS : *Buxières d'Aillac* : Didier GUENIN ; *Cluis* : Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER ; *Fougerolles* : Arnaud DENORMANDIE ; *Gournay* : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET ; *Lys Saint Georges* : Olivier MICHOT ; *Maillet* : Magalie BOUQUIN ; *Malicornay* : Jean-Paul BALLEREAU ; *Mers Sur Indre* : Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA, Philippe HUGOTTE ; *Montipouret* : Marie-Christine MERCIER, David DORANGEON ; *Mouhers* : Barbara NICOLAS ; *Neuvy Saint Sépulchre* : Cécile PLANTUREUX, Marie-Annick BEAUFRERE, Philippe ROUTET, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; *Tranzault* : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

Absents : *Cluis* : 0 ; *Gournay* : 0 ; *Fougerolles* : Philippe BAILLY ; *Lys-Saint-Georges* : 0 ; *Maillet* : 0 ; *Mers-Sur-Indre* : 0 ; *Montipouret* : Mélina BARABÉ ; *Mouhers* : 0 ; *Neuvy-Saint-Sépulchre* : Guy GAUTRON (excusé), Jean-Marie BOFFEL ; *Tranzault* : 0.

SECRETAIRE : Monsieur Arnaud DENORMANDIE

POUVOIRS :

Monsieur Guy GAUTRON, absent excusé, a donné pouvoir à Madame Marie-Annick BEAUFRERE.

Délibération DEL.2025.06.11

**Objet : DELIBERATIONS FISCALES A PRENDRE AVANT LE
 30 SEPTEMBRE POUR 2026 – TAXE DE SEJOUR**

Madame la Présidente rappelle que :

- . Les délibérations relatives à la taxe de séjour sont à prendre avant le 1^{er} juillet de chaque année ;
- . La CDC n'a pas souhaité modifier les tarifs de celle-ci depuis 2021.

Elle propose au Conseil Communautaire de matérialiser cette situation par un vote confirmant les tarifs fixés par délibération n° 2021.04.04 du 2 juin 2021 pour 2022.

Le Conseil Communautaire en prend acte et, à l'issue d'un vote à main levée donnant les résultats suivants :

Nombre de votants 25 (24 présents et 1 pouvoir)

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 25

Majorité Absolue : 13

Pour confirmer les tarifs de la taxe de séjour fixés par délibération n° 2021.04.04 du 2 juin 2021 :

25

Contre : 0

Confirme les tarifs de la taxe de séjour fixés par délibération n° 2021.04.04 du 2 juin 2021 ;

Précise qu'ils resteront en vigueur tant que le Conseil Communautaire n'aura pas décidé par délibération de les modifier.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 6 août 2025**

**Le secrétaire,
Arnaud DENORMANDIE**



Publié ou Notifié le :

08/08/25
Le Président,



**La Présidente,
Marie-Annick BEAUFRERE**

